

## **BUREAU DU VENDREDI 11 MARS 2011**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**



Le vendredi 11 mars 2011 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de onze, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 2 mars 2011.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,  
M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,  
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,  
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,  
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,  
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,  
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

#### **ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Le Bureau :**

- a désigné Monsieur Richard DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



### ✓ Avant-projet

- **a approuvé** l'avant-projet modificatif relatif à la construction d'un espace d'accueil du public et à la requalification de l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise, pour un montant total de travaux de 0,92 M€H.T. (valeur mars 2011), modifiant le mode de dévolution des travaux afin d'assurer une bonne adaptation des offres aux attentes du maître d'ouvrage et d'offrir au SEDIF des conditions techniques et économiques optimales pour la réalisation des travaux ; **a** ainsi **autorisé** le lancement d'une procédure adaptée de type restreint à trois lots séparés portant sur le clos et couvert (lot 1) pour 0,52 M€H.T., les aménagements extérieurs (lot 2) pour 0,14 M€H.T., et les installations techniques (lot 3) pour 0,26 M€H.T., et la signature des actes correspondants,

### ✓ Marchés

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2008/51 notifié le 29 octobre 2008 à l'entreprise DEMATHIEU et BARD, ayant pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires rendus nécessaires par la présence de contraintes de sous-sol non identifiées lors des campagnes de reconnaissance préalables, un nombre de jours d'intempéries supérieur à celui provisionné dans le marché initial, et la localisation réelle d'une canalisation différente de celle indiquée sur les plans fournis dans le marché, pour un montant total de 0,55 M€H.T. (valeur juin 2008), portant le montant du marché à 12,91 M€H.T. (valeur juin 2008), soit une augmentation de 4,61 % ; **a autorisé** la signature dudit avenant,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/45 conclu avec le groupement SOGREAHA (mandataire) / BONNARD & GARDEL Ingénieurs Conseils / LELLI Architectes (architecte) pour les travaux de construction d'un nouveau réservoir R7 à Villejuif, ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux, le taux et le forfait définitifs de rémunération du maître d'œuvre, et de prendre en compte une nouvelle mission complémentaire de traitement des terres pour optimiser la revalorisation des terres de déblais, et portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 2,36 M€H.T. à 2,94 M€H.T., soit une augmentation de 4,15 % du montant initial ; **a autorisé** la signature dudit avenant et des pièces s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/42-4 notifié le 11 janvier 2011 au groupement Cabinet MERLIN / SOGREAHA pour le dévoiement d'une conduite de DN 1 250 mm rue Jules Ferry à Montmagny dans le cadre de l'opération « Tangentielle Légère Nord », fixant le coût prévisionnel définitif de réalisation à 1,27 M€H.T. et le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 0,85 M€H.T. (valeur novembre 2010) ; **a autorisé** la signature dudit avenant et des pièces s'y rapportant,

- **a autorisé** la signature de l'avenant n° 1 de transfert de l'accord-cadre n° 2010/30 relatif aux prestations d'organisation des missions des élus et fonctionnaires du SEDIF, en France et à l'étranger, suite à la substitution à la société SELECTOUR CAP VOYAGES de la société AGENCE DE BOUARD-LA MAISON DES VOYAGES, ayant pour nom commercial SELECTOUR PREFERENCE, dans l'exécution de ses droits et obligations résultant dudit accord-cadre.

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**

**Le Maire**